



CRITERES DE SELECTION LRBA

COUPE D'EUROPE 10.000M BIRMINGHAM (GBR) – 5 JUIN 2021

Les critères de sélection doivent être réalisés une fois dans la période du 1^{er} janvier 2019 au 23 mai 2021 inclus.

Hommes	Discipline	Femmes
13:55.66	5000m	16:14.15
29:27.11	10.000m	34:22.33
8:56.37	3000m steeple	10:22.80
29:34	10km	34:01
1:04:44	Semi-marathon	1:14:32
2:19:14	Marathon	2:40:14

Remarques

- Quatre athlètes maximum par sexe seront sélectionnés (quatre hommes maximum, quatre dames maximum) ;
- Une demande de participation à l'**EUROPEAN 10.000M CUP** (même si les critères de sélection ne sont pas encore remplis) doit être envoyée par e-mail, pour le 23 mai 2021 au plus tard à :
 - Pour les athlètes affiliés à la LBFA: jonathan.nsenga@lbfa.be
 - Pour les athlètes affiliés à la VAL: rutger@atletiek.be
- Si plus de quatre athlètes réalisent les critères et ont confirmé leur intérêt à participer à l'**EUROPEAN 10.000M CUP**, la sélection sera déterminée selon le système suivant :
 1. La priorité sera donnée aux athlètes ayant une performance sur 10.000m/10 km ;
 2. Un classement sera établi sur la base de :
 1. La meilleure performance sur 10.000m/10km au cours de la période de sélection ;
 2. La meilleure performance sur 5000m au cours de la période de sélection ;
 3. La meilleure performance sur 3000m steeple au cours de la période de sélection ;
 4. La meilleure performance sur semi-marathon au cours de la période de sélection ;
 5. La meilleure performance sur marathon au cours de la période de sélection.

- **Diplôme I Run Clean:** veuillez noter qu'un critère non-sportif s'applique pour la première fois à la Coupe d'Europe 10.000m.
Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits.
Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.
- Sont compris, suite à la sélection à l'**EUROPEAN 10.000M CUP** :
 - Transport et hébergement (pour 2 jours) pour les athlètes participants
 - Accompagnement d'un team coach.

Critères généraux communs à toutes sélections

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de WORLD ATHLETICS peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

La commission de sélection se réserve le droit de ne pas remplacer un(e) athlète sélectionné(e) ou athlète qui déclare forfait pour l'EUROPEAN 10.000M CUP.

Etat de forme

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de la sélection définitive. En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.